## VISA TOURISTIQUE Version: 01/03/2017

## LES PERSONNES SUIVANTES NE SONT PAS ELIGIBLES AU VISA **TOURISTIQUE:**

- Certaines professions nécessitent un visa de type « journaliste », quel que soit le motif du voyage. Les secteurs d'activité concernés sont : cinéma, télévision, audiovisuel, médias, rédaction, édition, presse, photographie, communication, publicité... (liste non exhaustive). Merci de consulter la checklist du visa journaliste.
- Les requérants souhaitant se rendre en Inde afin de rejoindre une ONG ou effectuer du volontariat doivent se référer à la checklist du visa de

## I ISTE DES DOCUMENTS DECLUS DOUD I E VISA TOUDISTIQUE

	LISTE DES DOCUMENTS REQUISTOUR LE VISA TOURISTIQUE	
1	Passeport original valide pour un minimum de 6 mois (ou pour la durée souhaitée si supérieure) comportant au moins 3 pages vierges (dont deux côte à côte)	
2	Une photocopie de la page de données du passeport	
3	Deux photographies conformes aux normes du gouvernement indien comme mentionné sur notre site internet Attention: les photos établies dans les machines automatiques déployées sur le territoire français ne sont pas compatibles Vos photos doivent être collées sur votre formulaire: la première dans le cadre prévu page 1, la seconde en bas à droite de la page 2 Veuillez noter que des machines compatibles aux normes indiennes sont à votre disposition dans nos bureaux	
4.	Un exemplaire du formulaire de demande de visa en ligne du Gouvernement Indien  Votre formulaire devra être signé en page 1 sous la photographie. Cette signature sera scannée et devra correspondre à la signature de votre passeport.  Vous devez valider vos données ainsi que la déclaration en page 2 en apposant votre signature en bas de la page 2	
5	<b>Declaration Form</b> dument rempli et signe	
6	Documents additionnels en fonction de votre cas	
	LISTE DES DOCUMENTS ADDITIONELS	
	vous demandez un visa d'un an Lettre de motivation rédigée en anglais justifiant la nécessité d'une validité supérieure à 6 mois et le détail des différents voyages prévus	
ci-c	vous êtes d'origine indienne (Né indien) et avez eu un passeport indien dans le passé, l'un des documents lessous doit être fourni :  Une copie de votre « Surrender Certificate » (Si vous ne l'avez pas, merci de vous rendre sur notre site internet pour plus de détails)  Une copie de votre passeport Indien annulé  Un « Sworn Affidavit » (Déclaration sur l'honneur) qui peut être obtenu à l'ambassade de l'Inde	0 00
l'ui	vous êtes d'origine indienne (Né en Inde) et avez obtenu une nationalité autre qu'indienne à la naissance, in des documents ci-dessous doit être fourni :  Une copie de votre premier passeport (s'il a été émis en Inde)  Une copie de votre certificat de nationalité spécifiant que vous avez obtenu votre nationalité actuelle pas filiation ou à la naissance. Votre adresse en Inde doit être précisée sur ce document.  Un « Sworn Affidavit » (Déclaration sur l'honneur) qui peut être obtenu à l'ambassade de l'Inde	
•	vous avez un passeport étranger ou une double nationalité « Reference Form » en fonction de votre nationalité actuelle Document additionnels en fonction de votre nationalité actuelle ou passée, si applicable à votre situation. Tous les passeports valides en votre possession doivent être fournis lors du dépôt (même s'ils sont de même nationalité)	
•	e requérant est mineur  Photocopie du livret de famille (pages: père, mère, enfant concerné) ou acte de naissance  Photocopie de pièce d'identité en cours de validité des deux parents  Lettre d'autorisation de voyage signée par les deux parents	
	vous avez un passeport suisse « Reference Form » pour les détenteurs d'un passeport étranger Billet d'avion confirmé ou attestation de voyage tamponnée par une agence au nom du requérant	
Je o	confirme avoir fourni une demande de visa complète et avoir pris connaissance des délais minimum de traitement de ma dem et les accepte.	ande
	Date: Signature:	

F/OPS/CL-TOURIST-FR/01